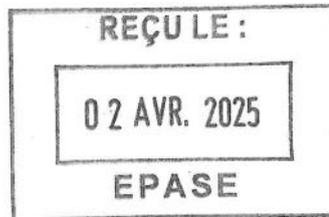




**PRÉFET
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Service de l'Action Territoriale
Pôle animation territoriale

Saint-Étienne, le 28 mars 2025

Affaire suivie par : Céline GOUJON
Tél. : 04 77 48 48 36
Courriel : pref-enquetes-publiques@loire.gouv.fr

Le préfet de la Loire

à

Monsieur le Président de l'EPASE
49 rue de la Montat
42100 Saint-Étienne

A l'attention de Madame A. ENTRESANGLES

OBJET : Projet d'aménagement du quartier Saint-Roch, secteur Termier sur la commune de Saint-Étienne

REF : Votre courrier du 18 mars 2025

P.J. : Une copie d'arrêté

Je vous adresse, sous ce pli, copie de mon arrêté déclarant cessibles les parcelles sections ET37, ET42, ET43, ET44 et ET45 figurant sur les états et les plans parcellaires annexés à l'arrêté et nécessaires à la réalisation de l'opération visée ci-dessus.

Je vous invite à notifier cet arrêté aux personnes concernées afin d'engager le décompte du délai de recours.

Je transmettrai le dossier à Monsieur le juge de l'expropriation afin qu'il rende une ordonnance d'expropriation dès que vous me ferez parvenir votre demande.

Dès qu'elle me parviendra, elle vous sera transmise pour être notifiée aux intéressés.

Pour le préfet, et par délégation
La cheffe du service de l'action territoriale

Élise LAUDE



ARRÊTÉ N° 2025 – 026 PAT
PORTANT CESSIBILITÉ DES PARCELLES NÉCESSAIRES AU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU
QUARTIER SAINT-ROCH, SECTEUR TERMIER, SUR LA COMMUNE DE SAINT-ÉTIENNE
A LA DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT DE SAINT-ÉTIENNE
(EPASE)

Le préfet de la Loire

- VU** le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment les articles L. 132-1 et suivants et R. 132-1 et suivants ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 22 février 2022 portant nomination de Monsieur Dominique SCHUFFENECKER, secrétaire général de la préfecture de la Loire ;
- VU** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Alexandre ROCHATTE, préfet de la Loire ;
- VU** l'arrêté n° 2024-209 du 1er octobre 2024, portant délégation permanente de signature à Monsieur Dominique SCHUFFENECKER, secrétaire général de la préfecture de la Loire ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2022-024 PAT du 17 mars 2022 prescrivant l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2022-066 PAT du 2 juin 2022 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement du quartier Saint-Roch sur la commune de Saint-Étienne ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2024-062 PAT du 10 juin 2024 portant ouverture d'une enquête parcellaire concernant l'aménagement du quartier Saint-Roch secteur Termier sur la commune de Saint-Étienne ;
- VU** le rapport, avis et conclusions du commissaire enquêteur Monsieur Denis BRUNETON émis le 19 mai 2022 concernant l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique ;
- VU** le rapport, avis et conclusions du commissaire enquêteur Monsieur Denis BRUNETON du 15 octobre 2024 suite à l'enquête parcellaire réalisée du 3 au 20 septembre 2024 ;
- VU** le courrier de l'EPASE en date du 18 mars 2025 sollicitant la prise d'un arrêté de cessibilité pour la réalisation du projet ;
- SUR proposition** du secrétaire général de la préfecture de la Loire,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sont déclarées cessibles, pour le compte de l'EPASE, conformément aux plans parcellaires et aux indications portées sur les états parcellaires annexés au présent arrêté, les parcelles du secteur Termier indiquées ci-dessous, nécessaires au projet d'aménagement du quartier Saint-Roch sur la commune de Saint-Étienne à la demande de l'EPASE :

Secteur Termier	ET37, ET42, ET43, ET44 et ET45
-----------------	--------------------------------

ARTICLE 2 : Monsieur le président de l'EPASE est autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit s'il y a lieu, par voie d'expropriation, les parcelles nécessaires à l'opération envisagée.
L'EPASE s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais inhérents à cette opération de façon à préserver les intérêts des propriétaires expropriés.

ARTICLE 3 : Une notification individuelle aux propriétaires et titulaires des droits réels immobiliers concernés, sera accomplie en recommandé avec avis de réception par l'EPASE

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera considéré comme caduc s'il n'est pas transmis dans les six mois de sa date de signature au greffe du Juge de l'expropriation.

ARTICLE 5 : Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69433 LYON cedex 03) dans le délai de deux mois courant à compter de sa publication ou de sa notification.

Durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé auprès de l'autorité préfectorale. Ce recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux, qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réponse de l'administration, étant précisé qu'en application de l'article R. 421-2 du Code précité, « le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet ».

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire, le président de l'EPASE, le maire de la commune de Saint-Étienne et le Juge de l'expropriation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Étienne, le

27 MARS 2025

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Dominique SCHUFENECKER

Copie adressée à :

- Le président de l'EPASE
- Le maire de la commune de Saint-Étienne
- Le Juge de l'expropriation
- Archives départementales

Pièces annexes :

Annexe 1 :

- états parcellaires secteur Termier

Annexe 2 :

- plan parcellaire secteur Termier



-EPA-SAINT-ÉTIENNE-

ETAT PARCELLAIRE

CESSIBILITE

Déclaration d'utilité
publique Quartier Saint-Roch

Secteur Termier

Mars 2025

Pour le Préfet
Pièce annexée à mon arrêté de ce jour
Saint-Etienne, le 27 mars 2025
Le Secrétaire Général

Dominique SCHNECKER



ETAT PARCELLAIRE

Unité foncière n°21

Identification des propriétaires :

PROPRIETAIRE

SCI LANA, société civile immobilière, au capital de 420 759.00 Euros, ayant son siège social 8 rue Claudius Racodon 42000 SAINT ETIENNE.

Immatriculée au RCS de Saint-Etienne le 24 juin 1996 et identifiée au SIREN sous le n°408 228 500.

Représentée par son gérant Madame Florence FORCELLA.

Identification des biens :

Sur la commune de SAINT-ETIENNE :

Section n°	Adresse	Superficie	Emprise	Nature	N° de Plan Parcellaire
ET37	18 rue du Vernay	1a 41ca	1a 41ca	sol	18

ETAT PARCELLAIRE

Unité foncière n°22

Identification des propriétaires :

PROPRIETAIRE

ALLIADE HABITAT, société anonyme de HLM à conseil d'administration, au capital de 173 829 552.00 Euros, ayant son siège social 173 avenue Jean Jaurès 69007 LYON.

Immatriculée au RCS de Lyon le 1^{er} janvier 1960 et identifiée au SIREN sous le n°960 506 152.

Représentée par son directeur général Madame Elodie AUCOURT.

Identification des biens :

Sur la commune de SAINT-ETIENNE :

Section n°	Adresse	Superficie	Emprise	Nature	N° de Plan Parcellaire
ET42	7 rue des Francs Maçons	12a 42ca	12a 42ca	sol	19

ETAT PARCELLAIRE

Unité foncière n°23

Identification des propriétaires :

PROPRIETAIRES

Monsieur Philippe Georges Marie CALLET, retraité, et **Madame Catherine Jeanne Marie Françoise TARDY**, responsable administrative, son épouse, demeurant ensemble 16 bis rue du Général Leclerc 42100 SAINT ETIENNE. Monsieur est né à SAINT CHAMOND (Loire) le 4 juillet 1959 Madame est née à SAINT ETIENNE (Loire) le 10 mars 1961

Mariés sous le régime de la communauté légale de biens acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de SAINT BONNET LES OULES (Loire) le 7 juillet 1984.
Tous deux de nationalité française.

Identification des biens :

Sur la commune de SAINT-ETIENNE :

Section n°	Adresse	Superficie	Emprise	Nature	N° de Plan Parcellaire
ET44	15 rue César Bertholon	3a 08ca	3a 08ca	sol	20

ETAT PARCELLAIRE

Unité foncière n°24

Identification des propriétaires :

PROPRIETAIRE

CESAR BERTHOLON, société en nom collectif, au capital de 4 573.47 Euros, ayant son siège social
Lotissement ZI des Collonges 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT.

Immatriculée au RCS de Saint Etienne le 27 janvier 1993 et identifiée au SIREN sous le n°390 256
493.

Représentée par son gérant Monsieur Arnaud VAN ROBAIS.

Identification des biens :

Sur la commune de SAINT-ETIENNE :

Section n°	Adresse	Superficie	Emprise	Nature	N° de Plan Parcellaire
ET45	17 rue César Bertholon	3a 28ca	3a 28ca	sol	21

ETAT PARCELLAIRE

Unité foncière n°25

Identification des propriétaires :

PROPRIETAIRE

Monsieur Gérard Henri BOUILLET, agent d'assurances, époux de Madame Jeanne Paulette Clémence LAVAL, demeurant 11 rue Neuve 43130 RETOURNAC.

Né à OULLINS (Rhône) le 11 octobre 1945.

Marié le 9 mai 1970 à LA TALAUDIÈRE (Loire) sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union. De nationalité française.

Identification des biens :

Sur la commune de SAINT-ETIENNE :

Section n°	Adresse	Superficie	Emprise	Nature	N° de Plan Parcellaire
ET43	9 rue César Bertholon / 13 rue César Bertholon	12 a 02 ca	12 a 02 ca	sol	22

Identification des lots de copropriété :

N° de lot	Usage
1	Une cave au sous-sol du bâtiment A
18	Un appartement au RDC du bâtiment A
35	Un grenier au 3 ^{ème} étage du bâtiment A

ETAT PARCELLAIRE

Unité foncière n°26

Identification des propriétaires :

PROPRIETAIRE

Madame Maria Amelia Da Costa DE MATOS, retraitée, épouse de Monsieur José Joaquim BAIRRO, demeurant 31 route de Trémolin 42530 SAINT GENEST LERPT.

Née à GUIMARAES (Portugal), le 7 octobre 1959.

Mariée sous le régime de la communauté légale de biens, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, célébrée à la Mairie de SAINT ETIENNE (Loire) le 29 mai 1976.

Ce régime matrimonial n'a pas été modifié ni changé depuis. De nationalité portugaise.

Identification des biens :

Sur la commune de SAINT-ETIENNE :

Section n°	Adresse	Superficie	Emprise	Nature	N° de Plan Parcellaire
ET43	9 rue César Bertholon / 13 rue César Bertholon	12 a 02 ca	12 a 02 ca	Sol	22

Identification des lots de copropriété :

N° de lot	Usage
2	Une cave au sous-sol du bâtiment A
26	Un appartement au 2 ^{ème} étage du bâtiment A

ETAT PARCELLAIRE

Unité foncière n°27

Identification des propriétaires :

INDIVISAIRE

Madame Auxane CHATAGNON, lycéenne, demeurant chez sa mère au 4 allée des jardins, 42570 SAINT HEAND.

Née à SAINT ETIENNE (Loire) le 28 novembre 2007.

Célibataire mineure sous l'administration légale de sa mère, Madame Estelle CHATAGNON née GAY.

De nationalité Française.

INDIVISAIRE

Monsieur Timéo CHATAGNON, collégien demeurant chez sa mère au 4 allée des jardins, 42570 SAINT HEAND.

Né à SAINT-ETIENNE (Loire) le 10 avril 2012.

Célibataire mineur sous l'administration légale de sa mère, Madame Estelle CHATAGNON née GAY.

De nationalité Française.

TUTRICE

Madame Estelle GAY, veuve CHATAGNON, demeurant 4 allée des jardins, 42570 SAINT HEAND.

Identification des biens :

Sur la commune de SAINT-ETIENNE :

Section n°	Adresse	Superficie	Emprise	Nature	N° de Plan Parcellaire
ET43	9 rue César Bertholon / 13 rue César Bertholon	12 a 02 ca	12 a 02 ca	Sol	22

Identification des lots de copropriété :

N° de lot	Usage
3	Une cave au sous-sol du bâtiment A
23	Un appartement au 1 ^{er} étage du bâtiment A

ETAT PARCELLAIRE

Unité foncière n°28

Identification des propriétaires :

PROPRIETAIRES

Monsieur Jean-Yves ESCOT, retraité, et **Madame Martine Clotilde FERLAY**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble 162 route de Montrond, Lieudit La Croix Route, 42210 MARCLOPT.

Monsieur est né à FEURS (Loire) le 1^{er} mars 1958. Madame est née à L'ARBRESLE (Rhône) le 13 août 1961.

Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de SAIN-BEL (Rhône) le 23 juin 1984.

Ce régime non modifié.

Tous deux de nationalité française.

Identification des biens :

Sur la commune de SAINT-ETIENNE :

Section n°	Adresse	Superficie	Emprise	Nature	N° de Plan Parcellaire
ET43	9 rue César Bertholon / 13 rue César Bertholon	12 a 02 ca	12 a 02 ca	Sol	22

Identification des lots de copropriété :

N° de lot	Usage
4	Une cave au sous-sol du bâtiment A
12	Une cave au sous-sol du bâtiment A
21	Un appartement au 1 ^{er} étage du bâtiment A

ETAT PARCELLAIRE

Unité foncière n°30

Identification des propriétaires :

PROPRIETAIRES

Monsieur Smaïl MOUMENE, sans profession, et **Madame Hakima HAMMACHI**, employée, son épouse, demeurant ensemble 46 rue Francis Baulier 42100 SAINT ETIENNE.

Monsieur est né à SAINT ETIENNE (Loire) le 24 juin 1973. Madame est née à SAINT ETIENNE (Loire) le 18 juin 1972.

Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de SAINT ETIENNE (Loire) le 5 décembre 2020.

Tous deux de nationalité française.

Identification des biens :

Sur la commune de SAINT-ETIENNE :

Section n°	Adresse	Superficie	Emprise	Nature	N° de Plan Parcellaire
ET43	9 rue César Bertholon / 13 rue César Bertholon	12 a 02 ca	12 a 02 ca	Sol	22

Identification des lots de copropriété :

N° de lot	Usage
7	Une cave au sous-sol du bâtiment A
17	Une cave au sous-sol du bâtiment A
27	Un appartement au 2 ^{ème} étage du bâtiment A
31	Un grenier au 3 ^{ème} étage du bâtiment A
32	Un grenier au 3 ^{ème} étage du bâtiment A

ETAT PARCELLAIRE

Unité foncière n°31

Identification des propriétaires :

PROPRIETAIRES

Monsieur François NOTIN, menuisier ébéniste, et **Madame Elisabeth Marie Andrée VERNAY**, aide-soignante, son épouse, demeurant ensemble au Lieudit Le Bourg 42140 VIRIGNEUX.

Monsieur est né à LYON 2 (Rhône) le 24 mai 1967.

Madame est née à SAINT SYMPHORIEN SUR COISE (Rhône) le 22 mai 1967. Mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrées à la mairie de DUERNE (Rhône), le 12 août 1989 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure.

Tous deux de nationalité française.

Identification des biens :

Sur la commune de SAINT-ETIENNE :

Section n°	Adresse	Superficie	Emprise	Nature	N° de Plan Parcellaire
ET43	9 rue César Bertholon / 13 rue César Bertholon	12 a 02 ca	12 a 02 ca	Sol	22

Identification des lots de copropriété :

N° de lot	Usage
8	Une cave au sous-sol du bâtiment A
60	Un appartement au RDC du bâtiment A

ETAT PARCELLAIRE

Unité foncière n°32

Identification des propriétaires :

PROPRIETAIRE

Madame Fatma TENKHI, retraitée, épouse de Monsieur Mohand Arezki HAMMACHI, demeurant 13 rue César Bertholon 42000 SAINT ETIENNE.

Née à TASSAFIT (Algérie) le 6 novembre 1936.

Mariée sans contrat de mariage préalable à son union célébrée à SIDI AIDI (Algérie) le 29 août 1960. Madame HAMMACHI déclare être soumise au régime légal français de la communauté de biens meubles et acquêts.

Séparée de corps de Monsieur HAMMACHI suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de SAINT ETIENNE en date du 24 juillet 2009.

De nationalité algérienne.

Identification des biens :

Sur la commune de SAINT-ETIENNE :

Section n°	Adresse	Superficie	Emprise	Nature	N° de Plan Parcellaire
ET43	9 rue César Bertholon / 13 rue César Bertholon	12 a 02 ca	12 a 02 ca	Sol	22

Identification des lots de copropriété :

N° de lot	Usage
9	Une cave au sous-sol du bâtiment A
29	Un appartement au 3 ^{ème} étage du bâtiment A
30	Un appartement au 3 ^{ème} étage du bâtiment A
59	Un dépôt au RDC du bâtiment B

ETAT PARCELLAIRE

Unité foncière n°33

Identification des propriétaires :

PROPRIETAIRE

Monsieur Louis-Marie Jean Bernard PEYRACHE, ingénieur, demeurant 1 place de Dela l'Eau 43320 DUNIERES ou 46 rue Wery 1050 IXELLES BELGIQUE.

Né à SAINT-ETIENNE (42000) le 15 septembre 1993.

Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Madame Laura Marjorie Léa SERREC le 28 novembre 2020.

De nationalité française.

Identification des biens :

Sur la commune de SAINT-ETIENNE :

Section n°	Adresse	Superficie	Emprise	Nature	N° de Plan Parcellaire
ET43	9 rue César Bertholon / 13 rue César Bertholon	12 a 02 ca	12 a 02 ca	Sol	22

Identification des lots de copropriété :

N° de lot	Usage
10	Une cave au sous-sol du bâtiment A
20	Un appartement au RDC du bâtiment A
61	Un appartement au RDC du bâtiment A

ETAT PARCELLAIRE

Unité foncière n°35

Identification des propriétaires :

PROPRIETAIRE

Madame Carmen Augusta MALACHER, retraitée, demeurant 13 rue César Bertholon 42100 SAINT ETIENNE.

Née à SAINT ETIENNE (Loire) le 8 novembre 1937.

Divorcée non remariée de Monsieur Henri Eugène Maurice PEYROT, en premières noces, suivant jugement du Tribunal de Grande Instance de SAINT ETIENNE (Loire) en date du 16 juin 1972, devenu définitif.

De nationalité française.

Identification des biens :

Sur la commune de SAINT-ETIENNE :

Section n°	Adresse	Superficie	Emprise	Nature	N° de Plan Parcellaire
ET43	9 rue César Bertholon / 13 rue César Bertholon	12 a 02 ca	12 a 02 ca	Sol	22

Identification des lots de copropriété :

N° de lot	Usage
14	Une cave au sous-sol du bâtiment A
28	Un appartement au 2 ^{ème} étage du bâtiment A
36	Un grenier au 3 ^{ème} étage du bâtiment A

ETAT PARCELLAIRE

Unité foncière n°37

Identification des propriétaires :

PROPRIETAIRES

Monsieur Nadir YOUNSI, consultant et **Madame Sabrina MAKHLOUF**, assistante de direction, son épouse, demeurant ensemble au 13 Les Hameaux de la Tour 42580 LA TOUR EN JAREZ.

Monsieur est né à SAINT ETIENNE (Loire) le 18 juin 1975, Madame est née à SAINT ETIENNE (Loire) le 10 août 1980.

Mariés à la mairie de SAINT VICTOR SUR LOIRE (42230) le 24 avril 2010 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Tous deux de nationalité française.

Identification des biens :

Sur la commune de SAINT-ETIENNE :

Section n°	Adresse	Superficie	Emprise	Nature	N° de Plan Parcellaire
ET43	9 rue César Bertholon / 13 rue César Bertholon	12 a 02 ca	12 a 02 ca	Sol	22

Identification des lots de copropriété :

N° de lot	Usage
16	Une cave au sous-sol du bâtiment A
25	Un appartement au 2 ^{ème} étage du bâtiment A
34	Un grenier au 3 ^{ème} étage du bâtiment A

ETAT PARCELLAIRE

Unité foncière n°38

Identification des propriétaires :

PROPRIETAIRES

Monsieur Abdallah ASMAHRI, technicien chimiste, et **Madame Fatima BAAKIL**, secrétaire, son épouse, demeurant ensemble à la Résidence de l'Hippodrome – Bât. C3 42390 VILLARS ou Quartier Saint-Bonnet 26330 CHATEAU NEUF DE GALAURE ou 400 route de Mureils 26.

Monsieur est né à SAINT ETIENNE (Loire) le 26 décembre 1964. Madame est née à MASSA (MAROC) le 20 mai 1971.

Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de BLAYE LES MINES (Tarn) le 29 juin 1996.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

Tous deux de nationalité française.

Identification des biens :

Sur la commune de SAINT-ETIENNE :

Section n°	Adresse	Superficie	Emprise	Nature	N° de Plan Parcellaire
ET43	9 rue César Bertholon / 13 rue César Bertholon	12 a 02 ca	12 a 02 ca	Sol	22

Identification des lots de copropriété :

N° de lot	Usage
33	Un grenier au 3 ^{ème} étage du bâtiment A

ETAT PARCELLAIRE

Unité foncière n°40

Identification des propriétaires :

PROPRIETAIRE

Monsieur Didier Vincent GIRODET, éducateur spécialisé, demeurant 111 place de Montbereau 42260 LURE.

Né à SAINT ETIENNE (Loire) le 30 mars 1967. Célibataire.

De nationalité française.

Identification des biens :

Sur la commune de SAINT-ETIENNE :

Section n°	Adresse	Superficie	Emprise	Nature	N° de Plan Parcellaire
ET43	9 rue César Bertholon / 13 rue César Bertholon	12 a 02 ca	12 a 02 ca	Sol	22

Identification des lots de copropriété :

N° de lot	Usage
40	Un dépôt au RDC du bâtiment B
41	Un appartement au 1 ^{er} étage du bâtiment B
44	Une pièce au 2 ^{ème} étage du bâtiment B

ETAT PARCELLAIRE

Unité foncière n°41

Identification des propriétaires :

PROPRIETAIRE

Monsieur Aurélien Sauveur Franck THOLOZAN, gérant et chargé d'études, époux de Madame Murielle Catherine Erica ROMEYER, demeurant 1 lotissement Les Raimondes 42570 SAINT HEAND ou 867 chemin les Raimondes 42570 SAINT HEAND.

Né à SAINT ETIENNE (Loire) le 30 mai 1978.

Marié sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître Hervé DENIEUIL notaire à SAINT ETIENNE (Loire) le 28 août 2009 préalable à son union célébrée à la mairie de SAINT JEAN BONNEFONDS (Loire) le 19 septembre 2009.

De nationalité française.

Identification des biens :

Sur la commune de SAINT-ETIENNE :

Section n°	Adresse	Superficie	Emprise	Nature	N° de Plan Parcellaire
ET43	9 rue César Bertholon / 13 rue César Bertholon	12 a 02 ca	12 a 02 ca	Sol	22

Identification des lots de copropriété :

N° de lot	Usage
47	Un dépôt au RDC du bâtiment C
48	Un dépôt au RDC du bâtiment D
49	Un dépôt au RDC du bâtiment D
50	Un dépôt au RDC du bâtiment D
51	Un dépôt au RDC du bâtiment E
52	Un dépôt au RDC du bâtiment F
53	Un garage au RDC du bâtiment G
54	Un garage au RDC du bâtiment G
55	Un atelier au RDC du bâtiment G
56	Un appartement au 1 ^{er} étage du bâtiment G
57	Un garage au RDC du bâtiment H

ETAT PARCELLAIRE

Unité foncière n°42

Identification des propriétaires :

PROPRIETAIRE

Le syndicat des copropriétaires représenté par le syndic de la copropriété IMMO DE FRANCE Forez Velay ayant son siège 47 rue de la Montat 42000 SAINT-ETIENNE.

Identification des biens :

Sur la commune de SAINT-ETIENNE :

Section n°	Adresse	Superficie	Emprise	Nature	N° de Plan Parcellaire
ET43	9 rue César Bertholon / 13 rue César Bertholon	12 a 02 ca	12 a 02 ca	Sol	22



-EPA-SAINT-ÉTIENNE-

PLAN DE CESSIBILITE

Déclaration d'utilité
publique Quartier Saint-Roch

Secteur Termier

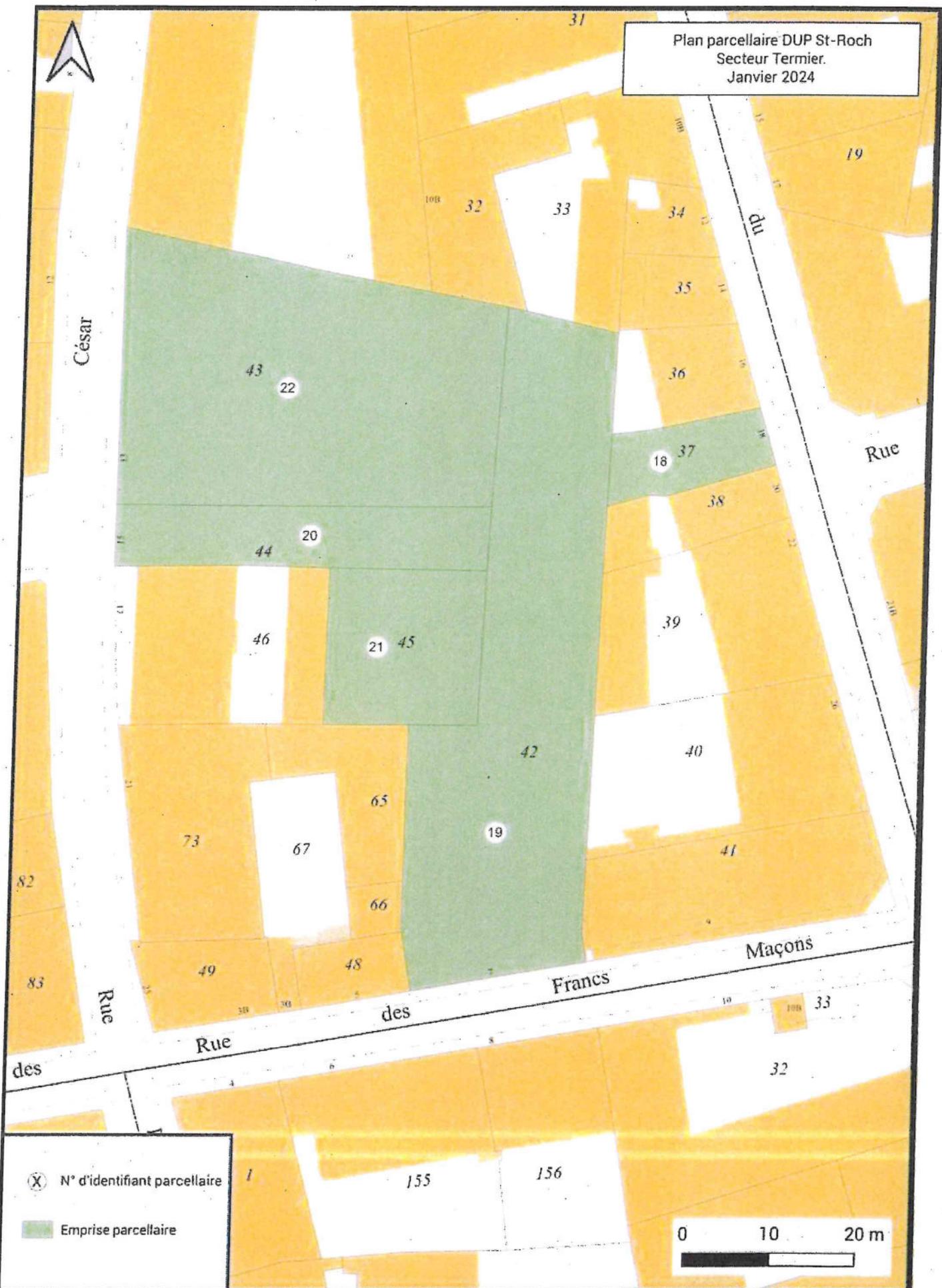
Mars 2025

Pièce annexée à mon arrêté de ce jour
Saint-Étienne, le 27 mars 2025
et par délégation.
Le Secrétaire Général

Dominique SCHUFFECKER



Plan parcellaire DUP St-Roch
Secteur Termier.
Janvier 2024



(X) N° d'identifiant parcellaire

Emprise parcellaire

